

que vous leur aviez promis; vous vous étiez engagés à leur procurer de l'emploi. Vous aviez promis aux cultivateurs un débouché pour leur blé; cette promesse a été violée. Vous avez ruiné l'industrie laitière en laissant venir du beurre de Nouvelle-Zélande, puis en le laissant mettre en vente tout d'un coup. Vous avez augmenté le chômage. Vous avez gâté nos rapports commerciaux à la conférence impériale. Vous avez élevé les taux d'intérêt, essayant par là d'améliorer la situation économique des riches. Vous avez réduit les salaires. A ce propos, je dois dire qu'une des grandes difficultés à l'heure actuelle est qu'il y a trop d'argent dans les hautes sphères et trop de pauvreté dans les couches inférieures. Comment peut-on améliorer le sort des gens en diminuant les salaires? Il me semble que c'est tout simplement aggraver la situation qui est déjà précaire. Depuis l'avènement du ministère actuel, nous avons vu le commerce tomber dans le marasme, nos chemins de fer ruinés et nos cultivateurs acculés à la banqueroute. Il fut un temps où le Romain était fier de son titre de citoyen. A mesure que Rome s'enrichit, on couvrit le pays d'impôts et l'argent du fisc était partout. Si bien que l'argent afflua chez les riches tandis que les pauvres s'appauvrirent, et cela continua jusqu'à ce que les riches fussent devenus indolents et en léthargie. Les classes pauvres étaient composées surtout de gens qui étaient devenus esclaves, soit parce qu'ils avaient omis d'acquitter leurs dettes ou qu'ils avaient été faits prisonniers de guerre. Cela dura jusqu'à ce qu'il y eut énormément de pauvres et un grand nombre de gens très riches, tandis que la classe moyenne, sur qui l'on comptait pour la défense de l'empire, diminuait de plus en plus. En conséquence, quand il fallut se battre, on ne put plus compter sur les esclaves; les riches n'étaient pas capables d'aller à l'armée et la classe moyenne était trop peu nombreuse, si bien que l'empire romain croula.

Dans notre pays, il y a quelques gens qui passent dans les classes supérieures, mais les classes pauvres s'accroissent aussi beaucoup et je crois que les tarifs et les redevances que nous percevons ont une tendance à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres. Je crois qu'ici comme à Rome, si nous continuons de prélever des taxes sur tout ce que les classes pauvres vendent et achètent, les classes supérieures finiront par devenir très riches. Vous savez que dans tous les pays il y a deux sortes de parasites: ceux des classes pauvres qui ne peuvent se tenir comme il faut, puis ceux des classes riches. Autrement dit, nous avons le patricien parasite et le plébéien parasite, et des deux c'est le premier qui est le plus dangereux. Le plébéien parasite, on peut le voir,

on sait où il est et ce qu'il fait; mais le patricien parasite se terre, et il est impossible de le surveiller. C'est pourquoi je dis qu'il est beaucoup plus dangereux que l'autre: économiquement parlant, il vous saigne.

M. NICHOLSON: Je vous prie, monsieur l'Orateur, de lever la séance.

(A onze heures, la séance est levée, d'office, conformément au Règlement.)

### MERCREDI, 16 mars 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

1<sup>re</sup> LECTURE D'UN PROJET DE LOI  
Bill n° 33 relatif à la Montreal Central Terminal Co.—M. Bell (Saint-Antoine).

### CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

PRESTATION DE FONDS POUR COUVRIR LES DÉPENSES ET LA DETTE EN 1932

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) demande à déposer un projet de loi (bill n° 34) concernant les Chemins de fer nationaux canadiens autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et la dette contractée pendant l'année civile 1932.

Quelques MEMBRES: Expliquez.

L'hon. M. MANION: L'objet de ce projet de loi est de permettre aux Chemins de fer nationaux d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de \$61,500,000 pour les besoins de leur budget durant l'année prochaine. Je donnerai de plus amples détails lors de la deuxième lecture.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

### QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque.)

#### SERVICE DE PASSAGE ENTRE LA BAIE-SAINTE-CATHERINE ET TADOUSSAC

M. CASGRAIN demande:

1. Qui a obtenu et détient actuellement le contrat pour faire le service de la traverse entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac, dans le comté de Saguenay?
2. Quelle est la somme qu'il reçoit?
3. Quel est le nom du bateau faisant le service?
4. Est-ce que le mécanicien à bord de ce bateau possède un certificat?
5. Est-ce qu'il y a sur ce bateau des ceintures de sauvetage pour les accidents?